

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

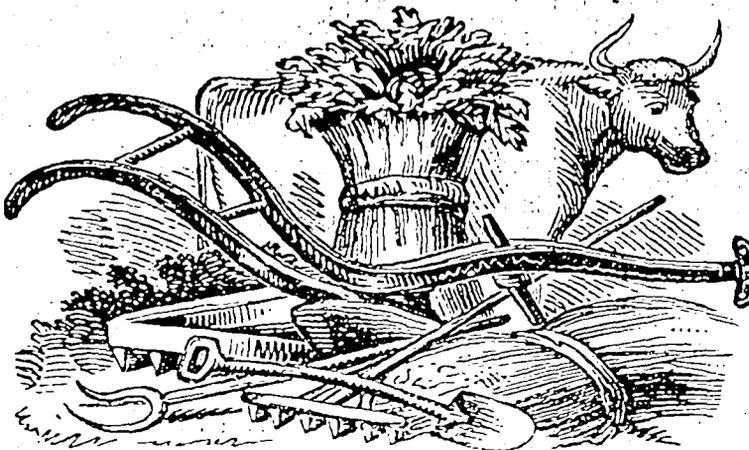
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

« La guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. »



ANNONCES :

1^{re} insertion, 10 cts. la ligne
2^e " etc. 3 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Épargne-nous du sel, et nous voulons conserver notre nationalité.

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

Quo chaque abonné nous fasse parvenir ce qu'il nous doit pour abonnement, et au 1er avril nous serons en état de pouvoir augmenter la *Gazette des Campagnes* de QUATRE pages que nous consacrerons entièrement à la littérature, laissant les huit autres pages pour l'agriculture. Ainsi vous n'aurez pas à y perdre en payant immédiatement vos arriérés d'abonnement à la *Gazette des Campagnes*.

Comme nous avons besoin de faire l'achat de caractères d'imprimerie pour l'agrandissement de notre *Gazette*, nous espérons que nos abonnés s'empresseront de se rendre à notre demande. — DES COMPTES ACCOMPAGNENT CE NUMÉRO.

CAUSERIE AGRICOLE

De l'espèce porcine
RACES ANGLAISES.

L'Angleterre se recommande à tous les éleveurs par ses nombreuses races de boucherie, quelques soit l'espèce à laquelle elles appartiennent. Ainsi, c'est dans la culture anglaise que nous obtenons les bœufs et les moutons les plus précoces et les plus faciles à engraisser. C'est aussi dans ce pays que nous trouvons les porcs les plus parfaits de formes et les plus prompts à l'engraissement.

Les races de porcs de la Grande-Bretagne, sont nombreuses et variées; il en est de petites, de moyennes et de grandes, possédant des exigences bien diverses quant à la nourriture et au mode d'élevage. Nous pouvons donc choisir là des types qui pourront répondre aux différentes situations des cultivateurs qui veulent procéder à l'amélioration de leurs porcs, et rendre les moyens de leur donner l'alimentation la plus propre à favoriser un prompt développement et un engraissement rapide.

Les agriculteurs les plus avancés dans l'art de l'amélioration animale ont compris depuis longtemps l'immense parti qu'ils

pourraient retirer des races anglaises, et en ont déjà importé de nombreux sujets. Toutes les expositions provinciales nous en montrent d'excellentes preuves. L'automne dernier, lors de l'exhibition de 1870, ces preuves ont été tout aussi concluantes que l'année précédente. Nous y avons vu des sujets purs appartenant à différentes races, et des métis qui nous ont plus beaucoup. Parmi ces métis, nous en avons remarqué quelques-uns qui, quoique simples demi-sang, possédaient de magnifiques formes et prouvaient aux moins clairvoyants que pour cette espèce le croisement n'est pas à dédaigner. Comme individus, ils possédaient certainement de précieuses qualités qu'il suffirait maintenant de fixer par la sélection pour en faire une race importante pour l'amélioration facile de toute notre espèce porcine.

Qu'il soit bien entendu que nous ne recommandons pas le croisement comme l'unique moyen d'améliorer nos porcs; nous ne faisons que constater un fait évident en soi, et donner un conseil qui n'est que la conséquence rigoureuse de ce fait. Nous pourrions peut-être obtenir d'aussi bons résultats au moyen de la sélection pure et simple; mais nous ne pouvons l'affirmer, puisqu'aucune expérience n'a été faite à ce sujet. Quelques essais en petit élucideraient la question et seraient un heureux enseignement pour nos améliorateurs. Ce qui nous manque le plus dans toutes les branches de notre industrie agricole, ce n'est pas la bonne volonté, c'est le manque d'initiative, c'est la sûreté des essais.

Qu'une expérience se fasse dans l'amélioration du porc canadien par la sélection, et les cultivateurs verront bientôt quels en sont les résultats. Si le succès couronnait les essais, de sélection quel avantage le Canada tout entier n'en retirerait-il pas. La sélection, comme nous l'avons déjà dit pour les autres espèces animales, ne détruit pas la fixité de la race, lui conserve toute sa rusticité et les autres qualités qui en sont la conséquence; les défauts seuls disparaissent lorsque l'opération a été bien conduite tandis que les qualités augmentent. Enfin, immense avantage, on évite les nombreux déboursés qu'exigent l'importation et le croisement.

Ce qui nous fait croire que peut-être la sélection pourrait avoir de bons résultats, c'est que le porc est de sa nature même animal de boucherie et qu'un bon régime et une riche alimentation en favorisant la production actuelle du porc, lui feraient prendre de meilleures formes.

Les races anglaises, si nombreuses et si parfaites aujourd'hui, étaient à la fin du siècle dernier tout aussi grossières que nos races communes canadiennes. Il existe même encore en Angleterre des races très-communes qui ne sont certainement pas supérieures à nos porcs indigènes. Mais ces races disparaissent graduellement sous l'action envahissante des races améliorées, et le temps n'est peut-être pas éloigné où tous vestiges de ces animaux grossiers auront été tout-à-fait anéantis.

Les races améliorées anglaises les plus parfaites et les plus généralement connues, sont : les races de Berk-hire, d'Essex, de Lincolnshire ou d'York-hire (grande), de Lincolnshire ou d'York-hire (petits), de Norfolk, de Suffolk, de Sussex, de Cher-hire, de Hampshire, de Gloucesters-hire et de Hereford.

L'on comprend facilement que dans ce grand nombre de races, il s'en rencontre quelques-unes qui ne sont pas parfaites sous tous les rapports. Afin de faciliter le choix que l'on pourrait être appelé à faire, nous nous attacherons, dans la suite de nos causeries, à faire connaître les qualités et les défauts de chacune de ces races, leur ancienneté, et les services qu'elles pourraient nous rendre dans l'amélioration de nos porcs.

Toutes les races améliorées de l'Angleterre ont pour souche les animaux indigènes croisés avec des reproducteurs chinois ou napolitains. Les races noires sont toutes issues du croisement d'une race quelconque du pays avec la race napolitaine et les races blanches, ont toutes du sang chinois. On rencontre, en outre, de nombreuses sous-races, noires et blanches, provenant de l'union des deux précédentes, et ces sous-races sont également fixées et très-dignes de la réputation qu'elles se sont faite.

Formées au moyen de ces croisements, ces races perfectionnées ont emprunté aux reproducteurs étrangers de nombreuses qualités, entre autres la finesse et une aptitude extraordinaire à l'engraissement, et aux reproducteurs indigènes, la vigueur, une grande force de reproduction, une sécrétion laitière abondante, une plus grande taille. Mais dans la création de ces diverses races, la manière d'opérer a dû nécessairement varier suivant l'impulsion de l'éleveur, et les exigences commerciales. A ce sujet, on nous permettra de reproduire le passage suivant d'un éminent agronome anglais, M. Tanner : " Les différences entre nos diverses races proviennent de la proportion de chaque espèce de sang dans la lignée de l'animal. Plus le porc est grand et grossier, plus cela prouve qu'il est d'extraction anglaise prématurée; au contraire, plus il est petit et délicat, plus le sang chinois ou napolitain domine. Nous possédons, il est vrai, tous les degrés intermédiaires de qualité entre les deux extrêmes, mais les mêmes résultats sont évidents partout et toujours, l'aptitude à l'engraissement, la précocité, la finesse et l'exiguité des formes sont en raison de la quantité de sang napolitain ou chinois qui se trouve infusé par le croisement. Plus cette infusion est grande, plus les qualités se trouvent développées; la chair est aussi plus délicate, la taille plus réduite. D'autre part, plus la prépondérance du sang anglais primitif est grande, plus l'engraissement dans les produits est lent et difficile, et les animaux sont de plus grande dimension, plus forts et d'une qualité plus grossière. Ces faits démontrent que pour obtenir les meilleurs résultats il faut nous laisser guider dans le choix des espèces de porcs qui nous conviennent le mieux, ainsi que dans le meilleur système d'élevage que nous devons adopter, par l'objet que nous avons en vue et le but que nous nous proposons."

Ce passage est un précieux enseignement pour nous, et nous montre qu'en Angleterre on n'a poussé l'amélioration jusqu'aux dernières limites de la perfection que dans les circonstances où les besoins de la consommation et du commerce l'exigeaient, tandis que dans d'autres situations moins exigeantes on s'est borné à l'amélioration suffisante pour obtenir un engraissement un peu plus facile et une précocité un peu plus grande.

En Canada, nous devons agir d'une manière analogue, nous devons tout d'abord étudier les besoins de la consommation et si l'on s'aperçoit que les animaux que l'on entretient satisfont en tous points à ces besoins, qu'ils produisent le lard de meilleure qualité et au plus bas prix possible, il est incontestable que ces animaux soient conservés sans aucun mélange, qu'il faut les préconiser et les répandre. Mais s'ils ne répondent pas suffisamment aux exigences du commerce, il est nécessaire de les améliorer pour les rendre d'une exploitation plus lucrative. On y arrive par les croisements avec une race perfectionnée, avec une race anglaise, par exemple. Quant à la dose de sang perfectionné que l'on introduira dans les veines des sujets, elle suit la même règle des exigences commerciales; si on reconnaît qu'une seule génération amènera le résultat cherché, c'est-à-dire si les métis possèdent les qualités voulues, il ne faudra pas pousser le croisement plus loin. Si, au contraire, l'amélioration produite par un premier croisement n'est pas suffisante, il faudra en faire un second et même un troisième; cependant, il est nécessaire de faire remarquer que plus les croisements seront nombreux, plus les sujets perdront de leur rusticité, de leur faculté laitière et de leur force reproductrice.

En général, nous ne croyons pas les races pures étrangères suffisamment adaptées à notre climat et la nourriture qu'on peut économiquement leur donner ne ressemble pas assez à l'alimentation qu'elle reçoivent dans leur patrie pour que nous puissions recommander leur exploitation à l'état pur. Nous préférons de beaucoup les produits du croisement de nos femelles indigènes avec des mâles améliorés de race étrangère.

Nous voyons dans plusieurs auteurs et entre autres dans un article de M. E. de Dompierre que " le mâle donne sa précocité, ses formes trapues, la finesse de ses os, et cette précieuse disposition des tempéraments des races asiatiques qui concentre pour ainsi dire toute leur vitalité dans leur appareil digestif. La femelle apporte la vigueur de la santé, une action plus puissante des poumons, l'ampleur du bassin et du ventre qui promettent des portées nombreuses, des mamelles volumineuses, une sécrétion abondante de lait. Le porc qui provient de ce premier croisement est assurément l'animal de consommation qui résume le mieux les aptitudes diverses que recherche le commerce actuel, et le petit cultivateur doit s'en tenir là."

Dans certaines contrées, où l'on fait l'importation des petites races perfectionnées de l'Angleterre, on a baptisé ces races et leurs métis du nom de *cochons des pauvres*. Cette appellation est parfaitement juste, et ces porcs sont bien certainement les cochons des pauvres par la petite quantité de nourriture qu'ils dépensent et par l'énorme proportion de lard qu'ils donnent, richesse immense pour le travailleur pauvre qui en fait une nourriture économique et substantielle.

On a quelquefois prétendu que le lard des petites races améliorées est inférieur à celui des grandes, qu'il est plus *fondant*, plus mou et moins savoureux. Quelques personnes ont fait ces avancées sans aucune preuve à l'appui et beaucoup les ont répétées après elles. Mais des expériences concluantes nous permettent de dire avec certitude que le lard des petites races est au contraire supérieur à celui des grandes.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Une vérité de fait, mais qui ne saurait être démontrée à priori, c'est qu'il y a un ordre surnaturel et que cet ordre existe pour l'homme. A la lumière des Saintes Ecritures nous avons vu en effet que Dieu, dans sa miséricorde et son infinie bonté, a voulu que l'homme, au terme de son épreuve, le contemplât dans sa divine essence, et qu'il trouvât dans cette vision et dans l'amour qui en jaillit, sa complète entité, sa suprême bonté. Nous, avons vu de plus que Dieu, ayant assigné une telle fin à l'homme, a dû, dans sa sagesse, élever sa nature par une transformation divine et le rendre ainsi capable de faire les actes divins exigés par la possession de cette fin. Ce que Dieu a dû faire, il l'a fait, nous l'avons encore vu. Il a orné l'âme de l'homme de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire il l'a rendu participant de la nature divine, selon la parole de l'apôtre saint Pierre, parole qui a son commentaire dans l'admirable chant d'amour du séraphique saint François d'Assise. " Mon cœur transformé, se dépouille de lui-même pour se revêtir du Christ; mon âme, transformée en lui, est presque le Christ lui-même ! Unie à Dieu, elle devient presque toute divine; ses richesses sont au-dessus de toute grandeur; tout ce qui est au Christ est à elle; elle est reine..... O Christ ! Comme le fer rougi au feu, comme l'air pénétré des rayons du soleil perdent leur forme et leur premier aspect, ainsi mon âme est revêtue de toi par le pur amour. "

Le surnaturel, ne pouvant exister substantiellement chez l'homme, puisqu'alors l'homme serait infini comme Dieu, ne se trouve évidemment en lui que comme mode ou manière d'être, comme accident ou forme surajoutée. -Donc la grâce n'absorbe pas, ne détruit pas la nature, ne lui fait souffrir aucun dommage; loin de là, elle la suppose et la laisse subsister; mais en même temps elle l'élève et la perfectionne merveilleusement. La nature est le fondement de la grâce, lui sert de piédestal; c'est la matière que vient embellir une forme nouvelle d'une beauté divinement ravissante.

L'ordre surnaturel est le seul qui existe pour l'homme, car la vision intuitive est la seule fin qui lui soit assignée. En effet, s'il ne l'atteint pas, il tombe, selon ce que nous enseigne la foi catholique dans le plus grand des malheurs; ce qui n'aurait certes pas lieu si, après avoir manqué sa fin surnaturelle, il lui restait encore une fin purement naturelle qu'il put atteindre. D'ailleurs ce qui prouve bien qu'il n'existe pas de fin naturelle pour l'homme, c'est qu'en perdant sa fin surnaturelle par la désobéissance dont il s'est rendu coupable au Paradis terrestre, il a dû être racheté de la damnation éternelle par le sang du Verbe incarné. Donc, entrer dans l'ordre surnaturel n'est pas quelque chose de libre, de facultatif, mais de strictement obligatoire.

La grâce ne détruisant pas la nature, mais la supposant et la perfectionnant, il en résulte que l'ordre naturel tout entier est englobé dans l'ordre surnaturel, ou, en d'autres termes, que l'ordre surnaturel n'est rien autre chose que l'ordre naturel modifié, élevé, divinement perfectionné. Donc le naturel et le divin sont intimement et indissolublement unis, quoique distincts, dans l'ordre surnaturel; ils ne sauraient jamais, de quelque manière que ce soit, être séparés de fait, et quiconque tente d'opérer leur désunion va contre cette parole de l'Écriture : *Quod Deus conjunxit homo non separet*, quo l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.

Dieu connu, aimé et possédé d'une manière surnaturelle, étant la fin dernière de l'homme, il s'en suit que l'homme, obligé de tendre constamment vers sa fin, doit agir en tout surnaturellement, selon cette parole de l'apôtre : " *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque*

autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu, " paroles qui, au sentiment de tous les Pères, selon que l'affirme saint Alphonse de Liguori, renferme non pas un simple conseil, mais un véritable précepte. Saint Thomas, entre autres docteurs, n'hésite pas à dire que si Dieu est la fin dernière de l'homme, c'est un devoir pour celui-ci de lui rapporter tous ses actes, sans en excepter aucun, fut-il insignifiant en apparence. L'hérésarque Pélagé, combattant la doctrine catholique de la grâce, disait en se moquant : " Ecoutez, je vous prie, écoutez l'abominable doctrine qu'on soutient : si je veux m'occuper d'un doigt, remuer la main, m'asseoir, me tenir debout, marcher, aller de côté et d'autre, cracher même, j'aurai toujours besoin du secours de Dieu. " Saint Jérôme lui fit la réplique suivante : " Ecoute à ton tour, ingrat et même blasphémateur, ce que t'enseigne l'apôtre : soit que vous mangiez, dit-il, soit que vous buviez, etc., faites tout pour la gloire de Dieu. " D'après ces paroles, saint Jérôme déclare évidemment que la plus petite de nos actions, même celles qu'on pourrait regarder comme animales, doivent toutes être faites surnaturellement.

Il est ici question de l'homme chrétien seul et non de l'infidèle qui, n'ayant pas reçu le baptême et se trouvant placé par conséquent hors de l'ordre surnaturel, n'est pas tenu *hic et nunc* d'agir conformément aux exigences de cet ordre. Mais il y a obligation pour lui d'y entrer lorsqu'il le connaîtra, et, en attendant que Dieu lui fasse la grâce de l'éclairer, il est tenu de ne point mettre obstacle à cette grâce, et par conséquent de tendre par tous ses actes vers Dieu connu naturellement, c'est-à-dire comme auteur de la nature et de tout bien naturel. Le bien naturel, qu'opère l'infidèle, n'est donc pas un péché, comme l'ont prétendu quelques-uns; cependant il n'est méritoire d'aucune grâce surnaturelle non plus que de la vie éternelle. Quant à l'homme chrétien, sa condition est bien différente; il pèche, lui, s'il ne veut agir que conformément à la raison, d'une façon toute naturelle, car le bien qu'il opère alors n'est pas ordonné par rapport à la fin surnaturelle à laquelle il est obligé de tendre.

Ainsi donc, quoique pris en eux-mêmes et considérés indépendamment du sujet qui les produit et du motif qui les détermine, il y ait des actes indifférents, c'est-à-dire ne revêtant ni bonté ni malice morale, cependant il n'en existe aucun de cet espèce, si on les considère dans l'individu qui agit : ils sont ou bons ou mauvais, " Il faut se garder, dit saint Augustin, d'imiter les philosophes en disant comme eux qu'il y a des actes qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, qui ne sont comptés ni parmi les bonnes œuvres ni parmi les mauvaises. "

Les actes, par lesquels l'homme doit se mettre en rapport avec sa fin dernière et arriver enfin à sa possession pleine et entière, procèdent ou de son intelligence ou de sa volonté. Par son intelligence, il adhère à la vérité; par sa volonté, il veut le bien et l'exécute. Or, comme l'homme a une fin absolument surnaturelle, il est donc obligé d'une obligation stricte; par cela même qu'une rigoureuse proportion est exigée entre les moyens et la fin, d'avoir foi en des vérités d'un surnaturel absolu, vérités au-dessus de son intelligence et que la révélation seule peut lui faire connaître. Un secours spécial et divin, qu'on nomme grâce actuelle, lui rend possible et même facile la foi en ces vérités. Donc encore l'homme a pour règle de sa volonté des préceptes surnaturels; incapable de les accomplir par ses propres forces, il les accomplira facilement avec le secours de la grâce actuelle. Il devra en outre respecter toutes les vérités et tous les préceptes de l'ordre naturel, car ces vérités et ces préceptes, comme on l'a déjà dit, sont englobés dans l'ordre surnaturel et lui servent de fondement.

C'est en effet à l'aide des lumières de la raison naturelle que nous constatons et démontrons l'existence des vérités révélées,

que nous en examinons les motifs de crédibilité, que nous reconnaissons devoir soumettre notre intelligence, que nous les coordonnons entre elles, en tirons des déductions légitimes et en formons un corps de doctrine. C'est avec le secours des mêmes lumières que nous réfutons les erreurs et les objections qu'on oppose aux vérités révélées. C'est de plus en vertu d'un précepte de la loi naturelle que nous sommes obligés de rechercher la vraie religion et de l'embrasser.

Parmi les vérités qu'elle nous enseigne, la vraie religion doit nécessairement nous proposer des mystères à croire, c'est-à-dire des vérités que nous ne saurions comprendre, car autrement elle ne serait pas surnaturelle; par conséquent, elle ne serait pas vraie. Les mystères sont au-dessus de la raison, mais ne peuvent jamais lui être contraires. La raison et la foi, demeurant chacune dans leurs limites, ne sauraient se nuire ni être opposées l'une à l'autre; mais elles se fortifient et se prêtent un mutuel secours. Celui donc qui trouve des contradictions entre les vérités naturelles et celles que nous enseigne la foi, qui ne trouve pas le secret de les concilier ensemble, ne peut en conclure ou qu'il abuse de sa raison ou que sa raison est trop faible pour bien saisir certaines vérités, le lien qui les unit, mais non pas que ces contradictions existent réellement. Loin d'humilier, d'abaisser la raison, de l'asservir, d'opposer des barrières à ses légitimes aspirations, la foi dans les vérités révélées l'élève, l'ennoblit, agrandit immensément le cercle de son activité, illumine d'un éclat divin les vérités naturelles dont elle était déjà en possession, et lui communique une force de conception et de compréhension à laquelle les plus puissants génies, abandonnés à eux-mêmes, n'auraient jamais pu atteindre, même de loin. Les mystères de la religion surnaturelle sont comme la nuée qui guidait les enfants d'Israël à travers les difficultés et les périls du désert qu'ils avaient à parcourir: ils ont un côté obscur et leur obscurité protège notre faiblesse qui est incapable de supporter tout l'éclat du divin Soleil des intelligences; ils ont un côté lumineux et la lumière tempérée qu'ils laissent échapper, dissipant toutes les ténèbres de notre intelligence, nous permet de poursuivre heureusement notre pèlerinage dans la terre de l'épreuve.

Il résulte de là que toute injonction, tout précepte, tout ordre, toute ordonnance, toute loi qui contredit directement ou indirectement les préceptes de l'ordre surnaturel est nul de soi et ne peut produire d'obligation. C'est un devoir de ne pas s'y soumettre, et quiconque s'y soumet, s'éloigne de sa fin dernière; il met la nature corrompue au-dessus de la grâce; il méprise la volonté de Dieu et respecte celle de l'homme.

Pie IX a adressé à l'archevêque de Tours une lettre dans laquelle il témoigne la plus grande sympathie à l'égard de la France. Il déplore ses malheurs d'autant plus vivement qu'elle a donné nombre de preuves de son attachement filial à la Chaire de Pierre, et tâche par ses conseils de l'amener à conclure une paix qui la fasse rentrer au sein d'une heureuse tranquillité. Cette lettre de Pie IX a été communiquée au gouvernement français. Le Saint Père a aussi écrit au roi de Prusse pour lui recommander avec instance de mettre fin à la guerre désastreuse qui dure depuis plus de six mois.

Mgr. Elzéar Alexandre Taschereau

Comme nos lecteurs l'ont appris, le deux de Mars arrivaient à Québec les bulles qui nomment Monseigneur Elzéar Alexandre Taschereau Archevêque de Québec. Le lendemain à 4 heures de l'après-midi, MM. les professeurs et les élèves de l'Université-Laval, du Séminaire de Québec et du Collège de Lévis ont présenté à Sa Grandeur une adresse pleine d'attention touchante et de nobles sentiments que nous regrettons de

ne pouvoir reproduire en entier. En voici quelques extraits:

"..... Mille sentiments se pressent au fond de nos cœurs. D'abord ce sont les sentiments d'une douce joie et d'un légitime orgueil.....

" Déjà, plus d'une fois, sans doute, des membres, des élèves du Séminaire avaient été revêtus du caractère épiscopal, mais aujourd'hui l'honneur est plus grand, la distinction plus marquée.

" Aujourd'hui, le Séminaire et l'Université suivront leur Supérieur et leur Recteur non-seulement préposé au gouvernement d'une Eglise particulière, mais établi le chef et le premier pasteur de toute une province ecclésiastique. Quel sujet d'allégresse, quel motif de confiance.....!

"..... Mais, hélas! pourquoi faut-il que ce sentiment de douce joie et de légitime orgueil ne soit pas pur de tout mélange? Ah! nous ne saurions oublier en ce moment que votre nouvelle dignité vous force de nous quitter et de rompre—au moins dans une certaine mesure—les liens si chers qui jusqu'à ce jour, vous ont attaché à cette maison. Certes, nous avons la consolation de savoir que ces liens ne seront pas brisés; non, Monseigneur, nous nous bâtons de le dire; mais enfin il se fait aujourd'hui une véritable séparation: séparation bien cruelle pour le Séminaire, et sans doute aussi—nous en avons la certitude—bien douloureuse pour Votre Grandeur.....

"..... Nous nous inclinons cependant sous les décrets de la divine Providence; nous adorons la volonté de Dieu, manifestée par le choix du souverain Pontife; dans l'intérêt de ce grand diocèse qui vous acclame d'avance et qui attend de vous de grandes choses, nous tâchons de comprimer nos regrets.

" Nous trouvons même dans cette séparation une considération et un soulagement à notre tristesse, c'est d'abord que votre élection au trône archiepiscopal de Québec n'est que la juste récompense du mérite et de la vertu; c'est que, en second lieu, malgré votre départ d'au milieu de nous, et par la nature même de vos nouvelles fonctions, le Séminaire et l'Université ne cesseront point d'avoir un droit tout spécial à votre protection et à votre haute surveillance; c'est que nous ne cesserons pas d'avoir à remplir envers vous le devoir si doux du respect, de la soumission et du dévouement."

Nous reproduisons intégralement la réponse de Sa Grandeur. Monseigneur en racontant avec émotion, en termes si simples et si nobles, sa belle et laborieuse carrière, a dû tirer des larmes des yeux de toute l'assemblée.

" Messieurs et chers confrères,

" Chers élèves,

" Il m'était toujours si doux et si agréable de voir réunie cette nombreuse famille du Séminaire de Québec, de l'Université-Laval, du Collège de Lévis, à la tête de laquelle la Providence m'avait placé comme Supérieur et comme Recteur! Je savais que dans tous les cœurs mon affection avait un fidèle écho, et je sentais que véritablement nous ne faisons tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme dans la pensée commune de servir la cause de la religion et de la patrie, les uns en commandant ou en enseignant, les autres en se préparant, par l'obéissance et par l'étude, à remplir les devoirs de la Providence!

" Hélas! messieurs, faut-il donc que des liens si étroits se trouvent brisés tout à coup!

" Il y aura bientôt quarante-trois ans, un tout petit écolier de huit ans et demi endossait pour la première fois le capot et se rendait, livres et cahiers sous le bras au Séminaire de Québec, pour y commencer ses études classiques. Neuf années plus tard, après une année de voyage, en Europe, il entrait au Grand Séminaire et commençait ses études théologiques, et au bout de cinq ans il montait pour la première fois au Saint-Au-

tel ! Voilà toute l'histoire de ma jeunesse.

“ Les vénérables directeurs du Séminaire qui voulurent bien alors agréer mes services dorment tous, excepté un seul, d'un sommeil éternel, et reçoivent la récompense de leur dévouement à l'œuvre du Séminaire. Dieu seul connaît ce qu'ils m'ont accordé de charité, et quelle fut ma douleur en les voyant disparaître peu à peu de la scène de ce monde.

“ Ma vie sacerdotale de vingt-neuf ans, aussi heureuse qu'elle peut l'être dans cette vallée de larmes, s'est donc écoulée toute entière à l'abri de ces murs vénérables que Mgr. de Laval a élevés il y a deux siècles.

“ Comme vous le voyez, Messieurs, sur le demi siècle qui a blanchi mes cheveux, le Séminaire a eu plus de part que la maison paternelle.

“ Hélas ! encore une fois, il faut quitter cette maison où j'ai trouvé des pères dévoués, des confrères pleins d'affection, des enfants qui m'ont payé au centuple, par leur docilité, le peu de bien que j'ai essayé de leur faire. J'aurais espéré y vivre, y mourir, y reposer au milieu de ceux qui furent autrefois mes maîtres et mes modèles, triste condition des enfants d'Adam dont les projets les plus légitimes aboutissent trop souvent à la déception. A mon grand malheur, j'ai prêché, exalté, recommandé et enseigné l'obéissance avec trop de zèle pour avoir le droit de m'y soustraire aujourd'hui.

“ Adieu donc chers confrères dont la charité et la bonne volonté ont tant contribué à rendre utile et agréable mon séjour au Séminaire.

“ Adieu, messieurs les professeurs qui, par votre zèle et par votre science, faites fleurir ce Séminaire, cette Université, ce Collège, dont les succès et la prospérité réjouiront toujours mon cœur.

“ Adieu ! chers élèves de tout rang et de tout âge ; il ne me sera plus donné de remplir, auprès de vous, la noble mission de l'enseignement ; je ne pourrai plus suivre d'aussi près vos progrès dans la carrière de la vertu et de la science ; mais, croyez-le bien, mon bonheur et ma consolation seront d'apprendre que votre application et votre piété ne subissent aucune diminution.

“ Messieurs et chers élèves, la séparation est toujours cruelle ; mais pour nous elle ne sera pas entière.

“ Les devoirs de ma charge me forceront à habiter sous un autre toit ; il est peu éloigné heureusement et je pourrai facilement revoir le Séminaire, moins comme premier pasteur que comme un enfant toujours attiré vers la maison paternelle par un instinct secret et irrésistible. J'en suivrai toujours les développements avec intérêt et sollicitude, j'en partagerai les joies et les difficultés, et je demande d'avoir ma part dans les prières qui s'en élèveront comme un encens d'agréable odeur, vers le Trône de la miséricorde.”

Immédiatement Mgr. Taschereau, accompagné du clergé de Québec, des directeurs du Séminaire et des professeurs de l'Université-Laval, s'est rendu au palais archiépiscopal dont il a officiellement pris possession.

Mgr. Taschereau recevra la consécration épiscopale dans la cathédrale de Québec, le 19 mars prochain, jour où l'on va célébrer, pour la première fois, la fête de St. Joseph en sa qualité de Patron de l'Eglise catholique.

Requête à la Reine

La *Voix du Golfe*, dans son numéro du 3 courant, nous fait connaître qu'un grand nombre de nos compatriotes d'origine française et qui se disent catholiques, ont refusé de signer une requête adressée à la Reine, pour l'engager à user de son influence pour que Rome et les Etats Pontificaux soient rendus à notre Saint Père le Pape Pio IX, sous le prétexte que, s'ils signaient ce do-

cument, la Reine déclarerait bientôt la guerre à Victor Emmanuel et les forcerait à prendre les armes contre lui.

Des personnes instruites, mais toujours prêtes à se faire les avocats des mauvaises causes, et à spéculer sur l'ignorance et la crédulité, leur ont donné à entendre, paraît-il, que c'est toujours dangereux de signer un papier, que les conséquences en sont toujours terribles, même quand le dit papier est présenté par le curé au nom de l'Evêque.

Or la requête en question ne comporte aucun engagement de cette nature, ce n'est qu'une simple prière, c'est le cri d'enfants dévoués qui voient leur Père insulté, et qui demandent le rétablissement de ses droits, dont l'a dépourvu la trahison.

Mettre son nom sur une telle requête est un honneur, et s'y refuser une infamie. Tout homme pourvu d'une moyenne dose de bon sens le comprend facilement. Comme catholiques nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme nôtre la cause du Saint-Siège.

Comme le dit la circulaire de MM. les Administrateurs, en date du 27 février, espérons que les catholiques du diocèse, si attachés à la personne du Souverain Pontife et à l'Eglise dont il est le Chef visible, se feront un devoir à l'exemple de leurs frères de l'Amérique et de l'Europe, de protester énergiquement contre l'attentat dont s'est rendu coupable Victor Emmanuel. Espérons donc que l'ignorance et la méchanceté ne feront pas ici ce que flétrit énergiquement et avec raison, la *Voix du Golfe*.

Petite chronique

— A une séance du Conseil Agricole, tenue à Montréal le 2 du courant, il a été décidé que la prochaine grande exposition provinciale aura lieu à Québec, pourvu que le Conseil Municipal de cette ville souscrive \$6,000.

On assure dit le *Courrier d'Ottawa*, qu'on établira certaines réductions sur les droits d'excises, et que la totalité réelle ou nominale du surplus du revenu ne sera pas imputée à la réduction de la taxe à cause de l'augmentation des dépenses de la Puissance pour l'année prochaine, à cause des travaux publics et des frais occasionnés par le territoire du Nord-Ouest et celui de la Colombie Anglaise.

SOUVERAINS.—Un certain Daniel D. Titus dont l'adresse est 688 Broadway, New-York, envoie des circulaires au Canada dans lesquelles il offre en vente des souverains d'aluminium qu'il dit parfaitement imiter les souverains véritables. Le prix est de 20c. pour \$20 ; il promet de les envoyer par express dans des boîtes de tabac à fumer. Magnifique industrie !

RECETTE

Les saignées pratiquées sur les animaux

Les habitants des campagnes font souvent à tort et à travers des saignées à leurs animaux, sans se rendre en aucune façon compte des résultats qu'ils obtiendront ; c'est là sans contredit une grande faute qui peut donner lieu à des désastres. Cette opération, exécutée dans certaines occasions, ne doit être pratiquée qu'avec la plus grande réserve et lorsque le besoin s'en fait sentir. Voici à ce sujet quelques préceptes que nous trouvons dans l'*Almanach des cultivateurs* de M. Ottavi :

“ Ne faites pas pratiquer de saignées de précaution aux animaux épuisés par un long travail ;

“ A ceux qui sont trop jeunes ou trop vieux ;

“ A ceux qui sont affaiblis par une alimentation insuffisante, quoique de bonne qualité, et qui ne sont pas dans un bon état de chair ;

“ A ceux qui ont un tempérament mou et lymphatique, quoique d'ailleurs jeunes et bien nourris.

“ Si vous habitez un pays dans lequel il n'y ait que des fourrages insipides et âcres, et des pâturages humides et aqueux, et où par conséquent règnent les fièvres adynamiques chez les bœufs, la morve et le farcin chez les chevaux, abstenez-vous des saignées de précaution.

“ Si quelques maladies contagieuses sévissent sur les animaux de votre voisinage, ne faites pas saigner les vôtres, car les pertes de

sang, en pareil cas, au lieu de les préserver de la maladie contagieuse, affaibliraient ces animaux et les rendraient, par cela même, plus sensibles à l'influence des causes morbides. Pendant une épidémie, quand sévit, par exemple, le choléra-morbus ou la fièvre pétiéchiale, avez-vous jamais vu qu'un médecin capable eût recours à la saignée comme moyen préservatif? Non, certainement non. Pourquoi traiterions-nous différemment nos animaux, qui ont une organisation semblable à la nôtre (*animalibus solamēte prastamus*), et qui, par conséquent, doivent être sujets à des maladies semblables à celles auxquelles nous sommes exposés?

“ Les saignées de précaution peuvent prévenir des maladies et être par conséquent utiles :

10. Aux animaux qui passent, sans transition, d'un régime de fatigues et de privations, au repos et à l'abondance ;

20. A ceux qui habitent des pays où les fourrages sont abondants et aromatiques, l'air bon et sec ; qui travaillent peu, sont sains, jeunes et de bon tempérament : un animal a besoin d'être saigné quand il a l'œil vil et brillant, les urines chargées, les veines apparentes et gonflées ;

30. A ceux qu'on soumet à l'engraissement : dans ce cas, la saignée procure un état de relâchement de la fibre qui facilite l'infiltration des tissus par la graisse ;

40. A ceux enfin qui ayant été saignés pendant plusieurs années consécutives se sont habitués à ces évacuations sanguinaires.”

FUUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

XLVIII

Le paquet de lettres

(Suite.)

La fenêtre était restée ouverte, d'où l'on avait conclu naturellement que c'était par là que l'assassin s'était introduit dans l'appartement ; et le lendemain du meurtre, en examinant le jardin, on trouva une échelle de corde, dont les crochets étaient encore fixés sur le haut du mur.

Immédiatement après la découverte du crime, on avait envoyé un télégramme à Rennes et à Paris, et dès le lendemain, un agent de police, “ habile et expérimenté, ” au dire de journaux, arriva à l'habitation de l'avocat.

Comme toujours en pareils cas, on attendait beaucoup de l'habileté et de l'activité bien connue de l'agent de police ; et, comme il arrive aussi très-souvent, ses recherches aboutirent à fort peu de chose.

Après avoir soigneusement examiné l'échelle de corde, après avoir pris la hauteur du mur, avoir mesuré la longueur et la largeur des pas et de chacune des taches de sang, l'agent prit un air des plus profonds et déclara qu'il avait ses soupçons.

Quant à la nature de ces soupçons, c'est ce qu'il garda pour lui-même, — ce qui n'empêcha pas les journaux de dire, selon leur habitude, que des indices, que des raisons particulières ne permettaient pas de dévoiler, avaient été découverts, etc., etc. ; ou, nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que l'actif et intelligent agent, envoyé de Paris, est en possession de certains renseignements qui, nous l'espérons, amèneront l'arrestation de..., etc., etc.

Grâce à ces paragraphes à sensation, et autres semblables, deux résultats fort désirables furent obtenus. Les journaux, pour un temps, doublèrent leur vente, et la confiance du public dans la sagacité de la police fut plutôt accrue que diminuée.

Néanmoins, comme cela se voit tous les jours, la police était en défaut.

L'agent n'avait pas trouvé la piste, et il est probable qu'un plus habile que lui n'aurait pas été plus heureux.

Mais quelqu'un dont l'odorat était plus subtile et dont la vue était plus perçante, était à l'œuvre ; et, quoique l'agent de police eût été invité à s'installer à la maison, ce ne fut que bien rarement qu'on fit appel à ses services.

Cet autre était le fils de l'homme d'affaires, Ephraïm Mouton,

qui, avec toutes ses facultés aiguës par la douleur et la soif de vengeance, était décidé à remuer le ciel et la terre pour découvrir le meurtrier ou les meurtriers de son père.

De toutes les créatures humaines pour lesquelles l'avocat avait eu de l'affection, son fils était en première ligne, peut-être même était-il le seul être qu'il eût jamais aimé. Pour lui, son fils, avec sa nature grêle, rosée, était l'idéal de la perfection ; et nous sommes tentés de croire que, — d'après le principe posé par Dante, que “ ce qui se ressemble s'assemble, ” — son amour lui avait été rendu avec intérêt.

Le vieil avocat, si dur et si intraitable pour les autres, avait toujours été d'une douceur incroyable pour son fils.

Ephraïm, de son côté, ne s'était pas montré ingrat sous le rapport de l'affection, — de sorte que, comme deux porcs-épics, ce père et ce fils, quelles que fussent, d'ailleurs, leurs aspérités extérieures, présentaient au monde le spectacle de deux êtres unis par les liens de l'attachement le plus chaud, le plus absolu.

Que son père avait été possesseur d'importants documents qui lui donnaient un pouvoir immense, presque sans limites, sur Delagrave, c'était là un fait bien connu du fils Mouton.

Ces documents, il les rattacha naturellement aux allusions que le vieillard avait souvent faites, dans ces derniers temps, concernant une autre jeune fille, — une jeune fille pauvre ; — mais qu'il était en son pouvoir, à lui, de rendre une riche héritière et de placer dans une position aussi haute, sinon plus haute que celle qu'occupait la fille hautaine de Henri Delagrave.

— J'ai fait choix d'une femme pour toi, mon fils, avait-il coutume de dire, en clignant de l'œil, — d'une femme aussi belle que celle du château de Moidrey, quoique l'une soit aussi blanche que l'autre est brune ; mais pour un garçon raisonnable comme toi, du moment que la fille a de belles propriétés et de l'argent en quantité, qu'importe qu'elle soit brune ou blonde ?

Dans le premier accès de rage où l'avait mis le refus que Delagrave avait opposé à ses propositions d'ailleurs, l'avocat était allé jusqu'à dire à son fils que si Delagrave ne changeait pas de résolution durant les sept jours qu'il lui avait données pour réfléchir, il avait dans les mains de quoi le faire tomber dans la poussière, et faire fleurir une autre plante au lieu et place de l'impérieuse Varina. “ Voilà près de vingt ans que je garde ce parchemin, avait-il ajouté, en se frottant les mains ; mais enfin, le moment est venu d'en user. Dans sept jours, ce sera le cadeau de nocces que tu offriras à ta femme, mon fils ! — Oui il fera croquer la grandeur et l'orgueil des Delagrave. Tandis que tu dormais, Ephraïm, ton père, lui, était à l'œuvre. J'ai fait une découverte, il y a longtemps, et je n'attendais plus que quelques renseignements que j'ai fait demander à Batavia. Le dernier bateau me les a apportés, et dans sept jours Varina Delagrave signera le contrat de mariage ; ou Ephraïm Mouton, le vieil avocat, comme l'a appelé un jour mon ami Delagrave, trouvera une autre propriétaire des domaines de Moidrey.

C'était le matin du septième jour, — de ce jour que le vieillard avait attendu avec tant de patience, que le coup était tombé.

Au moment où il allait jouir de son triomphe si laborieusement préparé, le fer de l'assassin lui avait percé le cœur.

Ne sachant comment agir, et cependant n'abandonnant jamais l'idée que Delagrave était l'instigateur, sinon l'auteur du crime, Ephraïm fit les recherches les plus minutieuses parmi les papiers de son père, dans l'espoir de découvrir quelque document de nature à éclairer la sombre obscurité qui l'environnait.

Le notaire de Rennes ne put que lui mentionner un certain paquet contenant un papier ou des papiers que son vieil ami avait jadis confiés à sa garde ; et qu'il lui avait rendu la veille même du jour où le meurtre avait été commis.

Ce paquet dont l'enveloppe était parfaitement connue du notaire, on ne la trouva nulle part.

Ephraïm, par une conclusion logique, se dit que ce devrait être ce paquet qui donnait à son père le pouvoir qu'il s'était souvent vanté de posséder sur le propriétaire de de Moidrey.

Et ainsi, en partant de cette supposition que Delagrave était l'auteur ou l'instigateur du crime, il avait trouvé une cause à sa perpétration.

Quelle pouvait être la nature de ce document ?

Quelle était cette jeune fille dont le vieillard avait tant vanté les charmes, et qui était capable d'exercer une si grande

influence sur la fortune des Delagrave ?

C'étaient là deux faits qu'il restait encore à découvrir.

Et Ephraïm, avec toute sa ruse naturelle, excité par le désir de la vengeance, était justement l'homme qu'il fallait pour diriger de pareilles recherches. Il ne laissa pas un coin de la maison sans y fouiller à plusieurs reprises, et rien n'échappa à ses investigations.

Malgré tout, il avait presque perdu tout espoir de rien découvrir pouvant servir de solution au mystère *dans les monceaux de papiers et de parchemins qu'il retira des meubles, quand un accident vint à son aide.*

Tandis qu'il replaçait un paquet de papiers dans un tiroir, dans une vieille table rongée par les vers, qui avait occupé le coin de l'ancien cabinet de travail de son père, il lui sembla que le bois formant le fond du tiroir était détaché.

En tirant vivement et avec force, le tiroir lui échappa des mains et tomba à terre.

Le choc le brisa en morceaux, et, à la joie inexprimable d'Ephraïm, un paquet lié avec une ficelle, s'échappa d'une espèce de compartiment secret.

Il le ramassa aussitôt, détacha la ficelle, et examina les papiers avec anxiété.

C'était une douzaine de lettres, portant le timbre de Batavia, et de dates dont plusieurs remontaient à de nombreuses années.

Il les lut l'une après l'autre, et sans en passer une ligne.

A mesure qu'il avançait dans sa lecture, ses petits yeux brillèrent de triomphe, et il s'arrêta à la fin de chaque lettre, pour se froter les mains, avec un air sinistre.

— Ainsi, dit-il, voilà la correspondance sur laquelle mon père comptait tant, et qui devait, selon lui, nous assurer tous les avantages de la lutte. Pauvre père ! Les choses ont bien mal tourné pour lui, mais, — ici les sourcils d'Ephraïm se contractèrent, et il grinça des dents de rage, — mais je ne m'arrêterai ni jour, ni nuit avant que ces meurtriers ne soient montés sur l'échafaud.

Les lettres étaient écrites en réponse à des demandes faites par le vieil avocat, concernant un certain Ernest Delagrave, ancien habitant de l'île de Java, et associé de la maison, depuis longtemps éteinte, de Vandrussen et Cie.

Les réponses étaient vagues, très-vagues, mais pour Ephraïm Mouton, elles étaient suffisamment explicites.

La date du départ du navire sur lequel le marchand, sa femme et sa fille avaient pris passage pour revenir en France, était exactement indiquée.

Le navire, on en avait plus jamais entendu parler.

On donnait aussi un portrait d'Ernest Delagrave et de sa femme, du moins d'après les anciens résidents dans l'île, qui les avaient connus.

Le nom de la femme d'Ernest Delagrave était Emma Vandruwen.

Voilà ce que contenaient ces lettres si soigneusement conservées, et rien de plus. On y faisait bien l'éloge du marchand, mais il y avait si longtemps qu'il avait disparu de Batavia, que les habitants ne se rapelaient plus guère que son nom, synonyme de probité et d'honneur.

Néanmoins, Ephraïm Mouton, comme nous l'avons dit, était en croyait être sur la trace qu'il cherchait.

Les fréquentes visites de son père à Saint-Servan, l'intérêt qu'il prenait à tout ce qui concernait le passé et le présent de la protégée de madame de Moidrey, Emma Keradec, tout commençait à lui paraître clair. La date donnée par l'agent de Batavia comme étant celle où le navire avait quitté le port, correspondait parfaitement — en tenant compte de l'intervalle exigé pour le voyage, — avec celle du grand ouragan qui avait jeté la jeune fille et l'indienne sur le rivage hospitalier de Saint-Servan.

Serait-il possible qu'Emma Delagrave et l'enfant du naufrage fussent la même personne ?

En admettant qu'il en fut ainsi, Ephraïm n'avait pas grand'peine à deviner quelle devait être la nature du document qui, au dire de son père, devait mettre la fille du jeune frère à la place occupée par celle de Palmé, c'est-à-dire du fils illégitime d'Isaac Delagrave.

Ce fut le lendemain de cette découverte, de bonne heure, qu'Ephraïm Mouton se présenta au château de Moidrey, et demanda à parler au propriétaire.

— Monsieur le propriétaire, dit-il, j'ai découvert un document qui...

Delagrave, qui était à déjeuner, tressaillit quand on lui annonça ce nom, et, en dépit de son sang-froid, pâlit visiblement.

— M. Ephraïm Mouton ! dit-il, qu'est-ce qu'il peut me vouloir, à une pareille heure ?

Cette question, c'était plutôt à lui-même qu'à sa femme, qu'il l'adressait ; mais, comme elle était faite à haute voix, l'Italienne y répondit : — Il y avait sur son visage, une sorte de sourire dédaigneux.

— Vous menacer, accuser, peut-être ! dit-elle. Mais le vieil avocat mort, il ne peut plus rien. Accusations et menaces seraient dérisoires.

— Comment cela ? le testament, et Delagrave baissa la voix en prononçant ces mots, le testament existe toujours !

— Mais pas dans ses mains. Croyez-vous, que celui qui l'a privé de la vie l'ait fait avant de s'assurer la possession du document pour lequel il risquait tout ?

— C'est vrai, c'est vrai, dit Delagrave, en cherchant à se remettre. Mais où est cet homme, ce Pescara ? Depuis le jour où, — où je l'ai fait mon confident dans cette affaire, — il n'est pas revenu, ni pour me remettre le papier, ni pour réclamer sa récompense.

— Il viendra, répliqua l'Italienne, avec le plus grand calme.

Delagrave tressaillit, ses sourcils se contractèrent, comme si le soupçon fût entré dans son esprit, et son regard se fixa sur le visage froid et impassible de sa femme.

— Comment savez-vous cela ? demanda-t-il séchement. Ce Pescara est un de vos compatriotes. Connaissiez-vous cet homme que vous répondiez si positivement de sa fidélité ?

La comtesse leva ses grands yeux, où se lisait le mépris, et soutint hardiment le regard de son mari.

— Je ne réponds de la fidélité de personne, Henri Delagrave, dit-elle. Et, malgré son empire sur elle-même, elle ne put s'empêcher d'hésiter, et je ne sais de ce Pescara que ce que vous m'en avez dit vous-même. La certitude que j'ai qu'il tiendra sa parole a pour base ce fait qu'il est plus en votre pouvoir que vous n'êtes au sien. Il a dépassé vos instructions.

— Mes instructions ! Etes-vous folle ? je ne lui en ai donné aucune.

Delagrave s'était levé, et avait prononcé ces paroles avec une excitation extraordinaire.

Sa femme continua avec le même calme imperturbable :

— Accordé. Cet homme, alors, ce Pescara, a agi sous sa seule responsabilité ?

— Entièrement.

Par conséquent, une fois en possession du document, sur lequel repose tant d'intérêts, il serait en position de vous dicter les conditions.

Delagrave resta silencieux.

— Tel était le cas, reprit l'Italienne, nous pouvons être sûrs qu'il ne manquera pas de venir réclamer une récompense proportionnée au service qu'il croira nous avoir rendu.

— Qu'il osera ! dit Delagrave, avec un frisson. Je suis donc à la merci de cet homme !

L'Italienne dressa la tête, et eut un sourire de mépris.

— Si nous nous y prenons bien, dit-elle, c'est lui qui sera à notre merci. Patience et courage, Henri, et nous pourrons détourner l'orage, et écraser nos ennemis.

Delagrave regarda sa femme avec admiration.

— Vous avez le cœur brave ! dit-il, presque avec tristesse.

— J'ai eu besoin de courage, répondit l'Italienne, car, depuis mon enfance, j'ai été sévèrement étonnée. Mais M. Mouton va s'impatience. Croyez-le, Henri, et, ajouta-t-elle, en posant la main sur le bras de son mari, avec plus de bonté qu'elle n'en témoignait d'habitude, en cas de besoin, je serai là ! — A continuer.

AUX INVENTEURS

AGENCE GÉNÉRALE pour Brevets d'Invention, Droits d'Auteur, Marques de Commerce, Caveats, Cessions de brevets, etc, etc. Dessins de tout genre exécutés avec soin sous le plus court délai.

La correspondance peut se faire en français, en anglais, ou en allemand.

12 avril 1870. O'CONNOR & WALKER, No. 2, rue Rideau, près du Pont des Saupes.



SERVICE DES PHARES

Département de la Marine et des Pêcheries

OTTAWA, 28 FÉV. 1871.

On recevra à ce Département jusqu'à VENDREDI MIDI, le 25 MARS prochain, des SOUMISSIONS CACHETÉES pour l'approvisionnement en entrepôt de

46,500 gallons d'Huile de Pétrole clarifiée de meilleure qualité.

Cette huile devra n'être pas explosible à une chaleur de 1150 Fahrenheit, devra brûler avec éclat sans fumer jusqu'à ce qu'elle soit toute consumée, et ne forme pas de lumignon, ne devra renfermer aucune substance délétère et rester de fluide jusqu'à 100 Fahrenheit. Un échantillon d'une pinte devra accompagner chaque soumission.

L'huile devra être livrée en bonne condition, dans des barils cerclés en fer, contenant de 35 à 42 gallons chacun. Les douves et fonds des barils en chêne blanc, et l'intérieur devra être proprement préparé et enduit de gomme liquide, et l'extérieur peinturé, de manière à empêcher l'huile de pénétrer le bois et de s'évaporer.

Les barils devront être fournis par le soumissionnaire, et le coût inclut dans le prix de l'huile.

L'huile sera avant l'acceptation, inspectée, vérifiée par une personne nommée par ce département et sera livrée aux frais et risques du contracteur dans la localité désignée par ce département ou un agent d'icelui aux époques et lieux suivants :

- 15,000 gallons à Halifax, N. E., 25 mai 1871.
- 6,000 do St. Jean, N. B., 10 juin 1871.
- 12,000 do Québec, 5 juillet 1871.
- 7,000 do Montréal, 1er juillet 1871.
- 2,600 do Hamilton, 8 juillet 1871.
- 3,400 do Sarnia, 12 juillet 1871.

On recevra des soumissions pour toute la quantité ou pour aucun des lots ci-dessus mentionnés.

Les soumissionnaires devront désigner le prix qu'ils paieront pour les barils vides, livrés à Halifax, St. Jean, Québec, Montréal et Sarnia.

VAISSEAU A VAPEUR.

On recevra, aussi, comme il est dit plus haut, des soumissions pour l'affrètement d'un vaisseau à vapeur pour délivrer l'huile et les autres approvisionnements des Phares au-dessus de Montréal, depuis telle partie du Canal Lachine, Montréal, qui sera désigné par ce Département à Midi, le premier juillet prochain.

Les soumissionnaires devront spécifier le nom, la grandeur, la date de sa construction, la force et la description du vaisseau. Une somme en gros devra être mentionnée pour l'exécution du service et à quel taux le vaisseau est offert par mois à l'option du Département.

On fournira en s'adressant au Département de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, tous les détails quant à la nature de chacun des contrats.

Les noms et adresses des soumissionnaires devront être donnés, avec ceux de deux personnes responsables qui voudront se porter cautions pour l'entière exécution des contrats. Ce département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.
3 mars 1871.

A VENDRE 4000 A 5000 POMMIERS

(De 5 à 7 pieds de hauteur.)

Le Soussigné, agent pour un pépiniériste du Haut-Canada, recevra des demandes pour les pommiers des espèces les plus recommandables d'ici au 1er d'avril, livrable à St. Roch des Aulnaies, au Dépôt du Grand-Tronc, du 15 au 20 de mai. Prix : 1s. 3d. Payable à la livraison.

Il a de plus en pépinière environ 300 pommiers nains (venant de Rochester, N.-Y.) qui sont de beaux petits arbres qui prennent peu de place et se chargent de fruits dès la 1re ou la 2de année de leur greffe. Prix : 1s. 6d.

C'est une bonne occasion pour les cultivateurs surtout, de se procurer des arbres (greffés) à aussi bon marché.

Ceux qui désireraient avoir des pruniers, poiriers, cerisiers, etc., des arbres d'ornement, arbustes, etc., pourront aussi s'adresser (d'ici au 1er d'avril) à

AUGUSTE DUPUIS,
St. Roch, Village des Aulnaies.

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tr. de la Saguenay		Train de Fret	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Pointe-Lévy	9.00	4.00	9.00	4.00
Indio	8.05	3.55	8.05	3.55
Chaudière	8.10	3.50	8.10	3.50
St. Jean	8.15	3.45	8.15	3.45
St. Charles	8.20	3.40	8.20	3.40
St. Michel	8.25	3.35	8.25	3.35
St. Vase	8.30	3.30	8.30	3.30
St. François	8.35	3.25	8.35	3.25
St. Pierre	8.40	3.20	8.40	3.20
St. Thomas	8.45	3.15	8.45	3.15
Cap St. Jacques	8.50	3.10	8.50	3.10
L'Anse à Gilles	8.55	3.05	8.55	3.05
Tr. de la Saguenay	9.00	3.00	9.00	3.00
St. Jean Port-Joli	1.00	1.15	1.00	1.15
St. Roch	1.10	1.25	1.10	1.25
St. André	1.20	1.35	1.20	1.35
St. Benoît	1.30	1.45	1.30	1.45
St. Vincent	1.40	1.55	1.40	1.55
St. Basile	1.50	2.05	1.50	2.05
St. Jean	2.00	2.15	2.00	2.15
St. Charles	2.10	2.25	2.10	2.25
St. Michel	2.20	2.35	2.20	2.35
St. Vase	2.30	2.45	2.30	2.45
St. François	2.40	2.55	2.40	2.55
St. Pierre	2.50	3.05	2.50	3.05
St. Thomas	3.00	3.15	3.00	3.15
Cap St. Jacques	3.10	3.25	3.10	3.25
L'Anse à Gilles	3.20	3.35	3.20	3.35
Tr. de la Saguenay	3.30	3.45	3.30	3.45
St. Jean Port-Joli	3.40	3.55	3.40	3.55
St. Roch	3.50	4.05	3.50	4.05
St. André	4.00	4.15	4.00	4.15
St. Benoît	4.10	4.25	4.10	4.25
St. Vincent	4.20	4.35	4.20	4.35
St. Basile	4.30	4.45	4.30	4.45
St. Jean	4.40	4.55	4.40	4.55
St. Charles	4.50	5.05	4.50	5.05
St. Michel	5.00	5.15	5.00	5.15
St. Vase	5.10	5.25	5.10	5.25
St. François	5.20	5.35	5.20	5.35
St. Pierre	5.30	5.45	5.30	5.45
St. Thomas	5.40	5.55	5.40	5.55
Cap St. Jacques	5.50	6.05	5.50	6.05
L'Anse à Gilles	6.00	6.15	6.00	6.15
Tr. de la Saguenay	6.10	6.25	6.10	6.25
St. Jean Port-Joli	6.20	6.35	6.20	6.35
St. Roch	6.30	6.45	6.30	6.45
St. André	6.40	6.55	6.40	6.55
St. Benoît	6.50	7.05	6.50	7.05
St. Vincent	7.00	7.15	7.00	7.15
St. Basile	7.10	7.25	7.10	7.25
St. Jean	7.20	7.35	7.20	7.35
St. Charles	7.30	7.45	7.30	7.45
St. Michel	7.40	7.55	7.40	7.55
St. Vase	7.50	8.05	7.50	8.05
St. François	8.00	8.15	8.00	8.15
St. Pierre	8.10	8.25	8.10	8.25
St. Thomas	8.20	8.35	8.20	8.35
Cap St. Jacques	8.30	8.45	8.30	8.45
L'Anse à Gilles	8.40	8.55	8.40	8.55
Tr. de la Saguenay	8.50	9.05	8.50	9.05

A VOINE DE NORVÈGE à vendre à Ste. Anne de la Pocatière, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes ; à St. Jean Port-Joli, chez M. Octave Dubé, cultivateur. Ceux qui désirent se procurer de cette avoine pour semence, devront profiter du bon marché. Elle se vend 3s. 9d. par minot de 34 livres. Au printemps prochain, elle se vendra le double du prix actuel.

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE, ETC., à Québec, rue St. Jean,

Vient de recevoir et offre en vente les Morceaux de Musique intitulés :

- La toilette de Constance, par Mlle. M. Lindsay, — Quand je te vois, — Ode au Premier jour de Mai, — Rosette, — Conseil d'aimer, — Le Plaisir d'aimer, par J. P. Weckerlin.

J'AIME!! JE SUIS AIMÉ!!!

Romanes par Alexandre Richardt, auteur de la jolie romance "O belle étoile ! O chère amie !"

— Aussi —
Venant d'être reçu un grand et splendide assortiment de Cordes à Violon.

APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDES

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouveraient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, en s'adressant à l'Éditeur-Propriétaire.